

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 9 mai, à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Astrid LAMOTTE, Maire.

Présents : Mme Astrid LAMOTTE, M. Sébastien PONTY, Mme Réjane SERY, M. Jean-Marc LUCE, Mme Dominique HERVIEU, Mme Nelly BABOIS, M. Germain BUQUET, Mme Véronique BELVAL, M. José SARAIVA, Mme Christèle MILLION, M. Raymond GABRIEL, Mme Lucie GUICHARD, M. Sven ULRIKSON, M. Joël THOMAS, Mme Martine ANQUETIL et M. Dominique POUETTE.

Absentes excusées :

- M. LECOMTE qui a donné pouvoir à Mme LAMOTTE
- Mme CASTEL qui a donné pouvoir à Mme GUICHARD
- Mme GUÉLODÉ qui a donné pouvoir à M. THOMAS

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

A l'unanimité, Madame HERVIEU est désignée secrétaire de séance.

**AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR**

Madame LAMOTTE ouvre la séance et propose au conseil municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : acquisition d'une tente de réception. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 4 AVRIL 2022**

Le procès-verbal de la réunion du 4 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

**DEVIS DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS POUR UN DIAGNOSTIC DE 4 ARBRES**

Après avoir entendu les explications de Messieurs LUCE et THOMAS, le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis de l'ONF relatif à un diagnostic visuel et sonore de 4 arbres situés sur le domaine communal, face à la propriété du 28 route de la Chapelle.

La dépense qui s'élève à 860.77€ TTC sera imputée au chapitre 62 du budget.

**DEVIS POUR DES TRAVAUX AU CENTRE SOCIO-CULTUREL**

Suite à la commission des travaux, Monsieur BUQUET expose les travaux à effectuer au centre socio-culturel.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de confier tous les travaux à l'entreprise TPRH de CANOUVILLE.

Les travaux suivants sont acceptés :

- nettoyage et remise en peinture de l'escalier extérieur : 1 217.70€ HT – 1 461.24€ TTC
- nettoyage et remise en peinture des plafonds de revers : 769.00€ HT – 922.80€ TTC
- réfection des murs intérieurs au niveau de l'escalier du 1<sup>er</sup> étage : 1 863.72€ HT – 2 236.46€ TTC

La dépense totale qui s'élève à 3 850.42€ HT soit 4 620.50€ TTC sera imputée au chapitre 21 – article 21318 du budget.

### **ACQUISITION D'UN ORDINATEUR POUR LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE**

Le conseil municipal à l'unanimité décide de prévoir au chapitre 21 du budget un crédit de 1 650€ TTC.

### **LOCATION TERRES COMMUNALES**

Madame LAMOTTE donne lecture du courrier de Messieurs LOZAY et CAVELIER, locataires de parcelles communales aux Caillettes, par lequel ils demandent l'échange de leurs lots.

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à cet échange, avec un effet rétroactif à la date du 1<sup>er</sup> avril 2022, jour où Monsieur CAVELIER a pris possession de sa location.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, le lot n° 22 et 23 – AE0035 sera loué à Monsieur Thierry CAVELIER et non plus à Monsieur LOZAY et le lot n°14 – AE0033 à Monsieur Johann LOZAY et non plus à Monsieur CAVELIER.

### **ACQUISITION D'UNE TENTE DE RÉCEPTION**

Monsieur PONTY et Madame HERVIEU exposent la nécessité d'acquérir une tente de réception de 6 m X 12m pour la fête d'été de juin et autres manifestations.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide de prévoir un crédit de 2 800€ TTC au chapitre 21 du budget. Cet équipement devra avoir des tubes en acier galvanisé à chaud.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Madame LAMOTTE fait savoir

- que le voyage scolaire en Auvergne s'est très bien déroulé ;
- que Monsieur QUIBEUF bénéficie, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022, d'une location verbale de terres agricoles pour le marais de SAINT-WANDRILLE jusqu'à ce qu'il obtienne son autorisation d'exploiter ;
- que suite à l'accord passé avec le cabinet URBICONSEIL, deux architectes sont venus visiter l'église en vue d'un diagnostic sanitaire de cet édifice.

Madame BELVAL détaille le bilan de 2021 du Comité National d'Action Sociale.

Monsieur PONTY et Madame HERVIEU font part du programme des manifestations prévues les 17, 18 et 19 juin à l'occasion de la fête de la musique et de l'été.

Madame LAMOTTE fait un point sur la formation des élus.

Les élus organisent la tenue du bureau de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40.